

Monsieur Oscar Manutahi TEMARU Président de la Polynésie française

80 G

Congrès des communes & cs Lundi 30 Juillet 2012

Taha'a

Monsieur le Haut-commissaire de la République, mesdames, messieurs les représentants de l'état,

Monsieur le Président de l'Assemblée de Polynésie, mesdames, messieurs les représentants, Messieurs les sénateurs, messieurs les députés,

Madame, messieurs les ministres du gouvernement,

Monsieur le Président du Syndicat des communes de Polynésie française, Mesdames, messieurs les tavana, Mesdames, messieurs les conseillers municipaux Mesdames, messieurs les personnels communaux

A nos invités venus de loin, la délégation de l'association des communes et collectivités d'outre-mer,

Nous tous ici présents ce matin, la orana.

Madame le maire de la commune de TAHAA, je voudrais ici remercier la population de l'île vanille, et votre équipe municipale pour l'accueil que vous nous réservez dans la pure tradition Maohi.

Cette 24ème édition du congrès des communes, a pour thème « Aménager pour développer ». Pour autant, une clarification préalable est nécessaire avant d'entamer cette réflexion. Aujourd'hui.

En effet, le Statut de la Polynésie commande aujourd'hui la mise en place d'un schéma global d'aménagement au niveau du gouvernement de Polynésie. Mais celui-ci s'inscrit dans un champ de forces contradictoires, avec d'une part des pans entiers de l'aménagement qui demeurent prérogative directe de l'Etat, comme la gestion des aéroports internationaux, et d'autre part une évolution consécutive à l'instauration du CGCT qui fait apparaître un risque de division et de déstructuration de la réflexion en déportant sur des communautés de communes des compétences aujourd'hui exercées par le Pays.

Il conviendra donc, dans vos réflexions de cette semaine, de conserver en mémoire ces points de friction qui peuvent être de sérieux obstacles à toute tentative d'aménagement pour le développement, et une source inutile de dissension entre les acteurs institutionnels qui doivent tous œuvrer pour le bien du même Peuple, le peuple Maohi.

Permettez-moi également d'aborder quelques sujets qui sont, je crois, tout à fait d'actualité dans le cadre de ce congrès.

LE FIP:

Au jour d'aujourd'hui le solde des arriérés du FIP 2011 s'élève à 2,618 milliards de F. Contrairement à ce qui a pu être dit, c'est bien ce gouvernement qui, malgré un contexte budgétaire défavorable a réalisé le plus d'efforts à cet égard.

Pour mémoire, un versement de 772.894.331 F a déjà été opéré en mars 2012

Sans déflorer l'ensemble du sujet que viendra vous expliciter le ministre des finances, je peux vous annoncer aujourd'hui que le Pays liquidera la totalité de la dette de 2011, entre les mois de septembre à décembre 2012, en quatre versements de 654 millions de F.

C'est le résultat d'une gestion rigoureuse et efficace.

Pour le FIP 2012, le Pays procède par versement mensuel de 1.008.147.857 F, et les engagements sont tenus.

LE CGCT:

Je l'ai déjà dit, et je vais me répéter : l'introduction du CGCT a été une erreur, et nous comptons bien la réparer.

Dès 2008 nous avons expliqué que le CGCT allait introduire des dispositions nouvelles , sans l'indispensable information de notre population, et la nécessaire formation des personnels communaux.

S'il y avait parmi vous des sceptiques à l'époque, je crois qu'aujourd'hui, des remontées que nous avons tous les jours des communes, la majorité des tavana se rend compte de l'inadéquation CGCT à nos réalités.

C'est pourquoi, nous comptons défendre auprès du nouveau gouvernement central, débarrassé de l'autisme jacobin qui frappait le précédent gouvernement UMP, une remise en question du CGCT, afin d'obtenir, à l'instar de nos cousins kanak, un code des communes rénovés par les communes, pour les communes, et adapté aux polynésiens!

LE STATUT DU PERSONNEL COMMUNAL:

Faut-il que j'évoque le tout récent préavis de grève, déposé par l'intersyndicale des personnels communaux pour mettre en évidence le malaise profond lié à l'évolution mal programmée, et mal préparée du Statut du personnel communal ?

Ne nous méprenons pas. La création d'une fonction publique communale est une évolution positive.

Mais elle ne doit pas se faire « contre » les agents, de manière inéquitable, et en créant des disparités de traitement préjudiciables au personnel Maohi tout en créant un appel d'air qui verrait des cadres extérieurs au Pays venir occuper durablement des postes dont nos enfants du fenua Maohi peuvent tout à fait assumer les responsabilités.

Les articles 9, 73 et 75 de l'ordonnance 2005-10 dans sa mise à jour du 6 juin 2011 ont particulièrement attiré notre attention. Ils devront faire l'objection d'un toilettage.

LES COMMUNAUTES DE COMMUNES :

Dans le principe, cette possibilité de mutualiser des moyens, tant humains que matériels, et d'harmoniser les réflexions et les actions sur le contexte global de communes qui partagent une réalité géographique, culturelle et humaine est une bonne chose.

Il en existe aujourd'hui deux, l'une aux Marquises, l'autre aux ISLV, et d'autres communes ont exprimés leur intérêt de se regrouper pour un meilleur développement.

Toutefois il existe aujourd'hui une insécurité juridique et statutaire autour de ces communautés de communes. En effet, un récent avis du Tribunal administratif est venu contredire la définition donnée par le ministère de l'outre-mer, sous la direction de Marie-Luce Penchard.

Aujourd'hui il n'est pas clairement établi s'il s'agit pour le Pays d'autoriser l'exercice de certaines de ses compétences statutaires, sans pour autant en être privé, ou s'il s'agit d'un transfert automatique et irréversible qui viendrait saper les fondements mêmes du statut d'Autonomie actuel.

Ici encore, le trouble résulte de l'introduction du CGCT qui prévoit la délégation de compétences mais ne prévoit pas les conditions de fermeture éventuelle des communautés de communes dès lors qu'elles auraient cessé de les exercer en plein.

Comme le disais en préambule, avant de réfléchir à « aménager pour développer », il convient que, tous ensemble nous ayons l'assurance de fondations solides et réalistes à l'édifice commun.

A cet égard, et concernant l'ensemble des sujets que je viens d'aborder, le vice-président Antony Géros est parti hier soir en mission à Paris, et portera l'ensemble de ces interrogations, et des modifications demandées au ministre des outre-mer qu'il rencontrera ce mercredi.

Mauruuru, e te aroha ia rahi.